



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 19 février 2020

## Communiqué de Presse

### Vidéo L 214 - Sobeval

L'association L 214 a mis à disposition des médias des documents filmés sur le processus d'abattage au sein de l'établissement de la Sobeval.

Cet abattoir est agréé pour la pratique de l'abattage de veaux de manière traditionnelle ou rituelle.

Comme tous les abattoirs, cet établissement procède à l'abattage des animaux par des opérateurs habilités et formés au respect du bien-être animal et fait l'objet de contrôles permanents par une équipe de huit agents de l'Etat (dont deux vétérinaires).

Au premier visionnage des vidéos de l'association, il n'y a pas de mise en évidence de non-conformité à la réglementation.

Les images les plus spectaculaires notamment celles des animaux suspendus ne reflètent en aucun cas une souffrance ou un état de conscience de l'animal. La réglementation impose le contrôle de la mort cérébrale de chaque animal avant cette suspension.

Ces mouvements ne sont que des réflexes musculaires ou des spasmes post-mortem.

S'agissant de l'abattage rituel, l'entreprise doit respecter également une réglementation très précise. Il est effectué par des opérateurs formés et habilités en conformité avec les dispositions de la dérogation à l'obligation de l'étourdissement des animaux.

Cet abattage rituel fait l'objet de contrôles renforcés.

La DDCSPP va analyser plus avant cette vidéo pour déceler d'éventuelle non-conformité et s'en entretiendra sans délai avec l'exploitant.

---

#### Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - [pref-communication@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-communication@dordogne.gouv.fr)



@prefecture24



@Prefet24

---